Séance du 13 Septembre 2016 : Présentation de l'avis sur les certificats de qualification professionnelles - CQP

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 14/09/2016

Saisines liées :
LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
PROJET DE LOI DE MODERNISATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE
Revoir l'intégralité de la séance
Séance plénière du 13 septembre 2016.

Présentation de "l'Avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne".
Présentation du projet d'avis sur "Les certificats de qualification professionnelle (CQP)".
Avis rapporté par Mme Michèle Nathan, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Mme Eveline Duhamel.

Avis présenté par M. Dominique Gillier au nom de la section du travail et de l'emploi présidée par Mme Sylvie Brunet.

Dans un monde caractérisé par de multiples mutations d'ordre économique, technologique, écologique et organisationnel, le travail connaît de profondes évolutions auxquelles doit répondre la nécessaire sécurisation des parcours professionnels. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle traduit à cette fin la volonté de promouvoir les certifications professionnelles dont les CPQ, et d'en faire un outil important des politiques de l'emploi et de développement des compétences.

Dans son projet d'avis, le CESE souhaite favoriser à travers des recommandations concrètes, la visibilité, les convergences, la qualité méthodologique et la reconnaissance dans la relation de travail des certifications professionnelles.

Déclarations des groupes et vote.

© - copyright CESE - Novembre 2026